

CADASTRE

REMANIEMENT DU CADASTRE

AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

Mmes et MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la Commune d'AVRAINVILLE sont informés que les résultats provisoires du remaniement leur seront communiqués.

À cet effet, chaque propriétaire de terrain dans la zone remaniée recevra un relevé mentionnant la désignation nouvelle (section, numéro, lieudit ou adresse, contenance, nature de culture) de toutes les parcelles réputées lui appartenir.

Les intéressés (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le plan-minute de remaniement déposé en mairie de la commune d'AVRAINVILLE

du 13 mars 2018 au 20 avril 2018 inclus,
consultation aux heures d'ouverture de la Mairie.

En outre, un géomètre se tiendra à leur disposition pour leur fournir toutes indications utiles et recevoir leurs observations verbales ou écrites aux dates et heures suivantes :

mercredi 11 avril de 9h00 à 13h00
jeudi 12 avril de 9h00 à 13h00
vendredi 13 avril de 13h30 à 17h00
samedi 14 avril de 9h00 à 12h00
dimanche 15 avril de 9h00 à 12h00.

À AVRAINVILLE, le
Le Maire